



**Règlement grand-ducal du 6 mai 2022 rendant obligatoire une deuxième modification du plan d'aménagement global Haff Réimech et modifiant le règlement grand-ducal modifié du 10 avril 1997 déclarant obligatoire le plan d'aménagement global Haff Réimech - RECTIFICATIF.**

Au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial A - N° 245 du 25 mai 2022, la date de publication renseignée dans la version pdf est à lire comme suit :

« Mémorial A - N° 245 du 25 mai 2022 »

au lieu de :

« Mémorial A - N° 245 du 6 mai 2022 »

